

Présidence**Vice-présidence CFVU****Direction Générale des services**

Sylvie MONSINJON

CFVU**4 juillet 2025 - URN****Décision n°CFVU-2025-65****DEPE**

Affaire suivie par :

Marjorie CESNE

secretariatcfvu@univ-rouen.fr

À l'ouverture de la réunion, le quorum est atteint par 23 votants dont 5 membres représentés

Création du DIU Maintien en emploi

- Vu le dossier de demande de création du DIU Maintien en emploi

Validation de la demande de création du DIU Maintien en emploi

| | |
|------------|----|
| Pour | 23 |
| Contre | 0 |
| Abstention | 0 |

La CFVU approuve la création du DIU Maintien en emploi.

Fait à Rouen, le 4 juillet 2025

Le Président de l'Université de Rouen Normandie

Franck LE DERF





DEMANDE DE CREATION
DIPLOME INTER UNIVERSITAIRE
MAINTIEN EN EMPLOI

DATES ET AVIS DES INSTANCES

Date et avis du Conseil de Gestion de la composante principale de rattachement (joindre l'avis): favorable 14-05-2025

Date et avis de la CFVU :

Date et avis de la commission des finances (DIU uniquement) :

Date et avis du Conseil d'Administration :

PIECES A JOINDRE

- Avis des instances universitaires : conseil de gestion, CFVU
- Fiche tableau des enseignements
- Dans le cadre d'un DIU : projets de conventions de partenariats, avis des instances des universités partenaires

EQUIPE PEDAGOGIQUE

RESPONSABLE(S) PEDAGOGIQUE(S) DE LA FORMATION

Nom et Prénom : ROLLIN Laëticia

Fonctions : MCU-PH

Composante : Médecine

☎ : 02.32.88.82.85

Adresse électronique : laetitia.rollin@chu-rouen.fr

Composante de rattachement du diplôme et/ou autres Universités associées :

Université : Université de LILLE, Faculté : Faculté de médecine

Université : Université d'ANGERS, Faculté : Faculté de Médecine

Université : Université de TOULOUSE, Faculté : Faculté de médecine

COMPOSITION DE L'EQUIPE PEDAGOGIQUE

| NOM | Qualité | Etablissement / Organisme |
|------------------|---------|------------------------------|
| Esquirol Yolande | MCU-PH | CHU – Université de Toulouse |
| Fantoni Sophie | PU-PH | CHU - Université de Lille |
| Petit Audrey | PU-PH | CHU – Université d’Angers |
| Rollin Laetitia | MCU-PH | CHU – Université de Rouen |
| | | |
| | | |

FINALITÉ DE LA FORMATION

OPPORTUNITE DE CREATION :

A quel(s) besoin(s) du monde socio-économique et culturel répond la formation ? Indiquer comment s’est faite l’identification et l’analyse du besoin. ?

Justification :

Le maintien en emploi est défini comme l’ensemble des activités mises en œuvre pour permettre à une personne de conserver ou trouver un emploi malgré des problèmes de santé limitant ses capacités. La pratique du maintien en emploi est au carrefour du monde de la santé (médecins et personnel paramédical et de rééducation, services de médecine et santé au travail), de l’entreprise (employeur, DRH, encadrement), de la protection sociale (assurance-maladie, assurances complémentaires) et du droit (droit social, droit du travail). Les intervenants et structures du maintien en emploi sont appelés à se coordonner et collaborer dans la prise en charge des situations individuelles, et dans l’élaboration de procédures.

Le nombre de personnes nécessitant un accompagnement pour le maintien en emploi augmente de façon continue du fait de conditions structurelles : vieillissement de la population active, allongement de la durée de vie professionnelle, et difficultés des conditions de travail. Le maintien en emploi est inscrit dans plusieurs priorités nationales de santé (stratégie nationale de santé, stratégie décennale cancer, 4ème plan national de santé au travail, etc.), qui sont également déclinées dans différents plans régionaux. Ce projet vise à créer un nouveau diplôme pour former les personnes intervenant dans le champ du maintien en emploi, répondant ainsi à des besoins de formation professionnelle actuellement non couverts par d’autres formations.

Analyse des besoins :

Au niveau des services de prévention et de santé au travail :

Les évolutions réglementaires récentes encadrant l’activité des services de prévention et de santé au travail (SPST) ont consacré le maintien en emploi parmi leurs missions prioritaires. Ainsi, la création de « cellules de prévention de la désinsertion professionnelle (PDP) » a été rendue obligatoire par la loi n° 2021-1018 du 2 août 2021 pour renforcer la prévention en santé au travail, entraînant de facto une augmentation du nombre de personnes travaillant dans ces structures, et la nécessité de les former (médecins du travail, infirmière du travail, psychologues, assistants de service social, ergonomes, etc.).

Au niveau des entreprises :

Les employeurs ont une obligation réglementaire de moyens leur imposant de justifier des mesures mises en œuvre pour faciliter le maintien en emploi de leurs salariés. Cependant, de nombreux employeurs méconnaissent la nature et le périmètre de leurs obligations, et les modalités pour y répondre. Cette méconnaissance du cadre réglementaire

et des bonnes pratiques du maintien en emploi peut porter préjudice aux droits individuels de leurs salariés, au climat social de l'entreprise, et emporter un risque juridique pour l'employeur en cas de contentieux.

Au niveau des organismes de protection sociale :

La caisse nationale d'assurance maladie et les autres organismes de protection sociale ont parmi leurs objectifs la prévention de la désinsertion professionnelle et la limitation des dépenses d'indemnités journalières. Les médecins-conseils, les assistant(e)s du service social et du service prévention de l'assurance-maladie, ainsi que le personnel administratif des caisses d'assurance-maladie sont amenés à accompagner des assurés dans leur trajectoire médico-administrative, et des employeurs dans la maîtrise des risques professionnels. Cependant, il est constaté une grande variété de pratiques sur le territoire qui ne permet pas de garantir les mêmes moyens de maintien en emploi à tous les assurés.

Au niveau des associations de patients :

De nombreuses associations de patients (par exemple l'Association française des diabétiques, ou la Ligue contre le cancer) ont identifié de longue date les enjeux professionnels de leurs adhérents, et tâchent de les accompagner. Cependant, la complexité du cadre juridique et les difficultés de coordination entre les intervenants du maintien en emploi fait régulièrement obstacle. Il est constaté un besoin spécifique de formation des associations sur les enjeux professionnels de leurs adhérents pour leur permettre d'y apporter des réponses adaptées.

OBJECTIFS DE LA FORMATION - COMPETENCES VISEES :

Les diplômés seront capables de ...

Ce DIU apportera les réponses aux questions suivantes : comment repérer des personnes à risque de désinsertion professionnelle ? comment agir pour le maintien en emploi d'un travailleur en fonction du type d'handicap ? avec qui ? comment ? comment coordonner l'ensemble de la démarche ?

| | |
|------------------------------------|--|
| Connaître et savoir expliquer | Cadres normatifs du maintien en emploi |
| Connaître et savoir expliquer | Cadres conceptuels du handicap, des capacités fonctionnelles et de l'aptitude médicale au travail |
| Connaître et savoir expliquer | Rôles respectifs des différents acteurs et institutions |
| Savoir analyser | Situation de handicap au travail et risque d'inaptitude médicale au travail |
| Connaître et savoir analyser | Impact des pathologies chroniques sur les capacités fonctionnelles (troubles musculo-squelettiques, troubles de santé mentale, cancer, troubles neurologiques, maladies cardiovasculaires) |
| Connaître et savoir expliquer | Mesures du maintien en emploi |
| Savoir élaborer et mettre en œuvre | Plan de retour au travail |
| Connaître et mettre en œuvre | Bonnes pratiques du positionnement professionnel envers les personnes accompagnées |
| Connaître et mettre en œuvre | Bonnes pratiques du positionnement professionnel envers les différents acteurs (employeurs, professionnels de santé, assurance maladie, etc.) |
| Connaître et mettre en œuvre | Bonnes pratiques de coordination et partage d'information |

Les compétences visées sont associées aux fonctions de coordinateur du retour au travail/maintien en emploi : 1) évaluer les besoins et accompagner les personnes ayant des problèmes de santé et de maintien en emploi , 2) élaborer et mettre en œuvre un plan de retour au travail, 3) mener un projet de maintien en emploi en collaboration interprofessionnelle et inter organisationnelle

POSITIONNEMENT DE LA FORMATION

PLACE DE LA FORMATION DANS L'OFFRE DE FORMATION

Précisez la place de la formation dans l'offre de formation locale (notamment de l'Université), régionale (notamment de la ComUE), national ou international, selon les cas. Le cas échéant, décrire l'objet et l'intérêt de partenariat envisagés avec d'autres établissements ou organismes de formation.

Ce projet vise à créer un nouveau diplôme pour former les personnes intervenant dans le champ du maintien en emploi, répondant ainsi à des besoins de formation professionnelle actuellement non couverts par d'autres formations.

PLACE DE LA FORMATION DANS LE TISSU ECONOMIQUE

Précisez les relations avec les entreprises, associations et autres partenaires socio-économiques ou culturels

La pratique du maintien en emploi est au carrefour du monde de la santé (médecins et personnel paramédical et de rééducation, services de médecine et santé au travail), de l'entreprise (employeur, DRH, encadrement), de la protection sociale (assurance-maladie, assurances complémentaires) et du droit (droit social, droit du travail). Les intervenants et structures du maintien en emploi sont appelés à se coordonner et collaborer dans la prise en charge des situations individuelles, et dans l'élaboration de procédures.

ÉLÉMENTS DIFFÉRENCIATEURS DE CETTE FORMATION GARANTISSANT SON SUCCÈS

Décrire ce qui caractérise cette formation et ce qui peut garantir son succès.

Le nombre de personnes nécessitant un accompagnement pour le maintien en emploi augmente de façon continue du fait de conditions structurelles : vieillissement de la population active, allongement de la durée de vie professionnelle, et difficultés des conditions de travail. Le maintien en emploi est inscrit dans plusieurs priorités nationales de santé (stratégie nationale de santé, stratégie décennale cancer, 4^{ème} plan national de santé au travail, etc.), qui sont également déclinées dans différents plans régionaux. Ce projet vise à créer un nouveau diplôme pour former les personnes intervenant dans le champ du maintien en emploi, répondant ainsi à des besoins de formation professionnelle actuellement non couverts par d'autres formations.

PUBLICS CONCERNES

Stagiaires de la formation continue **X**

Etudiants en formation initiale : **X**

Effectifs attendus : effectif minimum : 24 (5 inscrits public formation continue + 1 FI par université) et effectif maximum : 48 (12 par université) Le seuil de 5 est un minimum pour les publics FC, il pourra s'y ajouter des publics FI sans dépasser la capacité maximale de 12 inscrits

Prérequis : (niveau de diplôme et/ou expérience professionnelle)

À qui s'adresse cette formation ? Quels sont les catégories, métiers ou les fonctions concerné(e)s par cette formation ? ou formation « tous publics »

Les conditions d'accès : une durée d'activité professionnelle est-elle nécessaire ? Dans quel domaine ?

Un niveau minimum est-il exigé pour suivre cette formation ?

- En formation continue
 - Docteur en Médecine, spécialités : Médecine du travail, médecine générale, MPR, psychiatrie, neurologie...
 - Infirmier(e) du travail
 - Infirmier en Pratique Avancée
 - Masseur-Kinésithérapeute
 - Assistante sociale DEASS
 - Educateur spécialisé
 - Ergothérapeute
 - Psychologue clinicien ou travail
 - ergonomiste
 - IPRP (intervenants en prévention des risques professionnels
 - juriste (juriste d'entreprise, avocats...)
 - acteurs de l'entreprise ou institutions (RH, chargée des services d MEE, référent handicap
 - Usagers des services de soins impliqués dans l'amélioration des soins (patients partenaires/ patients experts) : avec le DU correspondant au statut, ou un certificat d'une association de patients, ou un certificat du responsable d'une faculté de santé
- En formation initiale
 - Etudiants 3ème cycle (DES/DESC) études médicales Médecine du travail, médecine générale, MPR, psychiatrie, neurologie...
 - Chefs de clinique et AHU Médecine du travail, médecine générale, MPR, psychiatrie, neurologie...

ORGANISATION PÉDAGOGIQUE DE LA FORMATION

PROGRAMME

- Complétez le tableau des enseignements joint

- Durée totale de la formation en heures (base 7h/jour ou 6h/jour) et en jours : 101 heures, 15 jours sur 2 années

- Est-il possible de s'inscrire à un ou plusieurs modules uniquement ?

OUI NON **X**

Si oui, détailler les compétences visées par chaque module :

- Est-il possible pour le participant d'échelonner la formation ? (sur plusieurs années. Si c'est le cas, le règlement des droits de scolarité est dû chaque année)

OUI NON **X**

Précisez :

MOYENS ET METHODES PEDAGOGIQUES MOBILISES POUR LA FORMATION

Moyens pédagogiques :

- Dossiers pédagogique remis aux stagiaires
- Espace de cours accessible en ligne : Université, ...
- Salle de cours traditionnelle (tableau, vidéoprojecteur)
- Salle informatique (connexion internet, PC, ...)
- Salle de Travaux pratiques. *Préciser le matériel utilisé :*
- Autres. Préciser :

Méthodes pédagogiques :

- Ateliers d'entraînement
- Analyse de pratiques
- Exposé magistral
- Jeux de rôle
- Etudes de cas
- Participation à des conférences/séminaires/colloques
- Formation pratique obligatoire (=stage)
- Autres. Préciser :

ORGANISATION DES ENSEIGNEMENTS

- La formation est-elle dispensée en présentiel ?

OUI 18.5 h en présentiel NON

Si oui, précisez le(s) lieu(x) de formation :

Les enseignements réalisés en présentiel (18.5h) seront organisés dans deux universités participantes :

- au sein du module 3, 10.5h auront lieu en présentiel à Angers chaque année
- et au sein du module 5 : 8 h de rendu de travaux collectifs auront lieu en présentiel dans l'une des 4 universités (une université différente chaque année). Pour la première année de création de ce DIU, le module 5 sera à Lille.

- La formation est-elle dispensée ou à distance ?

OUI 82.5 h en distanciel NON

Si oui, précisez :

| MODALITE | VOLUME HORAIRE théorique (en heure) | PRODUCTIONS ATTENDUES des stagiaires (<i>travaux effectivement accomplis qui servent de preuve : dossiers, fichiers, qcm, etc.</i>) |
|-------------------------|---|---|
| Captation | | |
| Classe virtuelle | 35h en cours magistraux et 17.5 h en TD | |
| Production individuelle | | |
| Production collective | 30h en TP | |
| Serious game | | |
| Tutorat en ligne | | |
| Vidéo interactive | | |
| Cours sonorisés | | |
| Vidéo non-interactive | | |
| QCM | | |
| Autre : préciser | | |

- Préciser les modalités de suivi et d'évaluation spécifiques aux séquences de FOAD

- *Relevés de connexion*
- *Soutenance d'un projet collectif étude de cas : présentation du processus de maintien en emploi mis en œuvre pour une personne à risque de désinsertion professionnelle*

- Préciser les moyens d'organisation, d'accompagnement ou d'assistance pédagogique et technique, mis à disposition du stagiaire

Les formateurs des 4 universités assureront l'accompagnement des étudiants.

- Préciser les modalités techniques dédiées au suivi et rythme du suivi FOAD (messagerie, intranet, forum de discussion, ligne téléphonique dédiée, enseignement, coordination pédagogique, soutien aux travaux personnels,

assistance technique, etc.) :
messagerie

- Rythme des enseignements (regroupements ponctuels, sur une année ou 2...)

2 ou 2.5 jours tous les 1 à 2 mois.

Au total, le projet est donc le suivant

| | Nombre d'heures en présentiel | Nombre d'heures en distanciel | Année 2025-2026 | Année 2026-2027 | Année 2027-2028 | Année 2028-2029 |
|---|--|------------------------------------|-----------------|-----------------|-----------------|-----------------|
| Module 1 : Handicap, capacités fonctionnelles, aptitude médicale au travail | 0 | 14 h cours magistral | Lille | Lille | Lille | Lille |
| Module 2 : Cadre normatif, enjeux éthiques et rôle des acteurs | 0 | 14 h cours magistral | Toulouse | Toulouse | Toulouse | Toulouse |
| Module 3 : Mesures de MEE et stratégies | 10.5h | 7h cours magistral | Angers | Angers | Angers | Angers |
| Module 4 : de la déficience aux limitations des activités aux restrictions par des exemples | | 17.5h TD | Rouen | Rouen | Rouen | Rouen |
| Module 5 : accompagnement d'un projet de maintien dans emploi TP | 8 h de rendu de travaux collectifs des étudiants | 30h (travail personnel à distance) | Lille | Rouen | Angers | Toulouse |

Organisation matérielle :

il est prévu que chaque université assume les coûts des modules qu'elle organise. Donc, pour Rouen, pour la première année, prise en charge pour la responsable pédagogique le cout du déplacement sur 2 jours à Angers (éventuellement) et une journée à Lille + 17h30 du module 4

| | | | | | | | |
|-------------------------------------|-------------------------------------|------------------------|----|-----|--------|-------|--|
| <input type="checkbox"/> | Assiduité | Validation de présence | | | ADM/AJ | NON | Cette condition est une condition préalable pour pouvoir se présenter à la 2 ^{ème} session. |
| <input checked="" type="checkbox"/> | Contrôle des connaissances à l'oral | | 1H | 50% | 10/20 | non | |
| <input type="checkbox"/> x | Soutenance d'un projet | | 1h | 50% | 10/20 | non | Présentation en sous-groupe en plénière 30mn à 60 mn / groupe |
| TOTAUX | | | | | 100% | 20/20 | Admis si note totale > 10/20 |

EVALUATION DES ENSEIGNEMENTS

Evaluation de la formation par le participant :

(La loi du 5 mars 2014 introduit la notion de critères de qualité de la formation et demande aux formateurs d'être en mesure de prendre en compte les appréciations des formés sur la formation.)

L'évaluation de la pertinence et de l'organisation de la formation par les formés est réalisée via un questionnaire en fin de formation, numérique ou papier.

Préciser la façon donc ces appréciations seront analysées et prises en compte par l'équipe pédagogique.

Des questionnaires seront adressés aux participants à la fin de chaque séminaire de 2 jours. Ils aborderont à la fois le fond et la forme. Les coordonnateurs de chaque université étudieront les réponses à ces questionnaires. Une séance de debriefing entre enseignants sera organisée afin d'améliorer l'enseignement.

UNIQUEMENT POUR LES DU-DIU EN SANTE

PROGRAMME DE DPC (DEVELOPPEMENT PROFESSIONNEL CONTINU)

La formation proposée s'inscrit-elle pour tout ou partie dans le cadre d'un programme DPC ?

OUI NON

Si non, pourquoi ?

Si oui, précisez sur quelle partie du programme : Ensemble de la formation

Sur quelle(s) orientations nationales HAS (voir annexe 1)

orientation n° 108 : Prévention et prise en charge du risque de désinsertion professionnelle et maintien dans l'emploi

Décrivez les 3 étapes du programme et la durée de chacune;

Une étape est un temps présentiel ou non présentiel dédié aux trois fondamentaux d'un programme de DPC, à savoir :

- 1) l'acquisition ou le perfectionnement de connaissances ou de compétences : participation aux cours théoriques
- 2) l'évaluation de pratiques professionnelles : projet collectif d'analyse de cas
- 3) la mise en place et le suivi d'actions d'amélioration : projet personnel de mise en pratique

Les critères des étapes :

- un minimum de 3 étapes correspondant aux 3 fondamentaux
- présentes ou non présentes

- une étape garde une unité de temps et de lieu les étapes s'enchainent de façon chronologique et doivent durer chacune au minimum 0.5j soit 3h30

Étape 1 et durée :

Séminaire 1 à 3 : 45.5h

Acquisition et perfectionnement des connaissances sur les thématiques des 3 premiers séminaires

1-

Étape 2 et durée :

Étape 3 et durée :

ANNEXE 1 ORIENTATIONS NATIONALES HAS 2020-2022

ORIENTATIONS PLURIANNUELLES PRIORITAIRES DE DÉVELOPPEMENT PROFESSIONNEL
CONTINU S'INSCRIVANT DANS LE CADRE DE LA POLITIQUE NATIONALE DE SANTÉ

I. - Mettre en place une politique de promotion de la santé, incluant la prévention, dans tous les milieux et tout au long de la vie

- orientation n° 1 : Promotion des comportements favorables à la santé, incluant l'alimentation saine et l'activité physique régulière ;
- orientation n° 2 : Promotion de la santé sexuelle ;
- orientation n° 3 : Promotion de la vaccination ;
- orientation n° 4 : Renforcement du dépistage organisé des cancers ;
- orientation n° 5 : Renforcement du repérage du risque cardio-vasculaire élevé et de diabète de type 2 ;
- orientation n° 6 : Prévention et prise en compte des pathologies imputables à l'environnement (saturnisme, mésothéliome, intoxication par le CO...) et des facteurs environnementaux pouvant avoir un impact sur la santé (pollution de l'air intérieur et extérieur, perturbateurs endocriniens, changements climatiques, champs électromagnétiques et électro sensibilité...).

II. - Garantir la qualité, la sécurité et la pertinence des soins

Qualité et sécurité des prises en charge

- orientation n° 7 : Maîtrise des risques associés aux actes et aux parcours de soins ;
- orientation n° 8 : Signalement et gestion des évènements sanitaires indésirables.

Pertinence des soins

- orientation n° 9 : Bon usage des médicaments ;
- orientation n° 10 : Juste prescription des antibiotiques et mesures de prévention des infections, y compris pour les infections graves (sepsis) pour maîtriser l'antibiorésistance ;
- orientation n° 11 : Bon usage des dispositifs médicaux ;
- orientation n° 12 : Juste prescription des examens complémentaires ;
- orientation n° 13 : Evaluation et amélioration de la pertinence des actes (dont les 10 actes prioritaires HAS/ IRDES : ablation des amygdales, chirurgie de l'appendicite, césarienne, chirurgie de l'obésité, chirurgie de la prostate, chirurgie du syndrome du canal carpien, ablation de la vésicule biliaire, ablation de l'utérus, prothèse totale du genou, ablation de la thyroïde) ;
- orientation n° 14 : Evaluation et amélioration de la pertinence des parcours (dont les parcours pertinence HAS : BPCO, IRC, IC, maladies coronariennes stables, obésité, diabète, AVC, Parkinson).

Innovation numérique en santé

- orientation n° 15 : Pertinence du recours à l'innovation numérique en santé (intelligence artificielle, big data, internet des objets).

III. - Renforcer la réflexion éthique en santé et la place des usagers dans leur prise en charge

Réflexion éthique en santé

- orientation n° 16 : Prise en compte des principes éthiques dans les pratiques professionnelles ;
- orientation n° 17 : Promotion de la bientraitance dans la pratique du soin ;
- orientation n° 18 : Annonce et accompagnement du diagnostic d'une maladie grave.

Place des usagers dans leur prise en charge

- orientation n° 19 : Prise en compte de l'expérience patient dans les pratiques ;
- orientation n° 20 : Intégration d'une démarche de décision de soins partagée ;
- orientation n° 21 : Orientation et prise en charge des aidants.

IV. - Assurer la coordination et la continuité des parcours et des prises en charge

Accès aux soins

- orientation n° 22 : Maîtrise de stage et tutorat en ambulatoire.

Outils de coordination

- orientation n° 23 : Appui à la construction et à la mise en œuvre de projets d'exercice coordonné ;
- orientation n° 24 : Utilisation appropriée des outils informatisés de coordination (DMP, messageries sécurisées, dossiers patients informatisés) ;
- orientation n° 25 : Indications et bonnes pratiques en matière de télémédecine, de télésoins et de robotisation.

Parcours de prise en charge liés aux pathologies et troubles de santé

- orientation n° 26 : Prise en charge des cancers, notamment chez l'enfant, l'adolescent et le jeune adulte ;
- orientation n° 27 : Repérage, évaluation de la crise suicidaire et intervention de crise chez les patients vivant avec des troubles psychiatriques ;
- orientation n° 28 : Dépistage et prise en charge des maladies neuro-dégénératives (Alzheimer, Parkinson et SEP) ;
- orientation n° 29 : Repérage précoce, dépistage, diagnostic et intervention pour les enfants présentant des troubles du neuro-développement (TND), dont les troubles du spectre de l'autisme (TSA) ;
- orientation n° 30 : Repérage précoce et prise en charge des pathologies psychiatriques et des troubles psychiques chez les enfants et adolescents ;
- orientation n° 31 : Diagnostic et évaluation chez l'adulte présentant des troubles du spectre de l'autisme (TSA) ;
- orientation n° 32 : Amélioration de la prise en charge de la douleur ;
- orientation n° 33 : Maîtrise des fondamentaux de l'éducation thérapeutique du patient.

Prise en charge de populations spécifiques

- orientation n° 34 : Prise en charge des problématiques de santé de la femme : contraception, suivi de grossesse jusqu'au post-partum, endométriose, spécificité du risque cardiovasculaire, ménopause, troubles fonctionnels gynécologiques, interruption volontaire de grossesse (IVG) ;
- orientation n° 35 : Repérage et prise en charge des pathologies des professionnels de santé ;
- orientation n° 36 : Prévention, repérage et prise en charge des pathologies et des risques sanitaires liés aux conditions et environnements particuliers d'emploi des militaires ;
- orientation n° 37 : Prise en compte des spécificités de prise en charge des patients en situation de handicap ;
- orientation n° 38 : Repérage, accompagnement et prise en charge des donneurs d'organes, de tissus, de cellules hématopoïétiques et de gamètes.

Prise en charge des personnes en situation spécifique

- orientation n° 39 : Repérage et prise en charge du risque de perte d'autonomie chez les personnes âgées à domicile ;
- orientation n° 40 : Accompagnement des patients en fin de vie et développement de l'accès aux soins palliatifs ;
- orientation n° 41 : Repérage précoce, accompagnement et prise en charge des patients présentant des pratiques addictives de type tabac, alcool, cannabis, opioïdes, jeux écrans, achats compulsifs, sexe ;
- orientation n° 42 : Repérage de la maltraitance et de la violence et conduite à tenir ;
- orientation n° 43 : Repérage, prise en charge et orientation des personnes en situation de grande exclusion et notamment des femmes enceintes en situation de précarité.

Prise en charge en situations de crise

- orientation n° 44 : Préparation et organisation coordonnée, civile et militaire, de la réponse aux situations sanitaires exceptionnelles (SSE) et prise en charge somatique et psychique des victimes induites ;
- orientation n° 45 : Prise en charge du "blessé de guerre" par le service de santé des armées.

ORIENTATIONS PLURIANNUELLES PRIORITAIRES DE DÉVELOPPEMENT PROFESSIONNEL CONTINU
DÉFINIES PAR PROFESSION OU PAR SPÉCIALITÉ

Professions médicales

Médecin

- médecin spécialisé en allergologie :
- orientation n° 46 : Prescription et suivi d'une immunothérapie allergénique,
- médecin spécialisé en anatomie et cytopathologie pathologiques :
- orientation n° 47 : Mise en œuvre de l'onco-théranostique ;
- orientation n° 48 : Prise en charge des malformations et maladies rares à révélation anté ou post-natale ;
- orientation n° 49 : Innovation numérique en pathologie (pathologie numérique),
- médecin spécialisé en anesthésie-réanimation :
- orientation n° 50 : Prise en charge en médecine péri-opératoire ;
- orientation n° 51 : Prise en charge d'un patient présentant une ou plusieurs défaillances d'organe ;
- orientation n° 52 : Conduite d'anesthésie dans un parcours d'anesthésie sécurisé,
- médecin spécialisé en médecine cardiovasculaire :
- orientation n° 53 : Maîtrise de l'imagerie cardio vasculaire ;
- orientation n° 54 : Innovations en cardiologie ;
- orientation n° 55 : Prise en charge des pathologies vasculaires ;
- orientation n° 56 : Prise en charge du syndrome d'apnée du sommeil (SAS) en cardiologie ;
- orientation n° 57 : Connaissance et promotion des bénéfices cardiovasculaires de l'activité physique (sport, réadaptation),
- médecin spécialisé en chirurgie maxillo-faciale :
- orientation n° 58 : Amélioration du diagnostic précoce des lésions potentiellement malignes de la muqueuse orale ;
- orientation n° 59 : Intégration des innovations dans la pratique des orthèses d'avancée mandibulaire ;
- orientation n° 60 : Avulsions des troisièmes molaires ;
- orientation n° 61 : Technique d'imagerie en chirurgie orthognatique ;
- orientation n° 62 : Chirurgie faciale à visée esthétique : Enjeux médicaux et médico-légaux,
- médecin spécialisé en chirurgie orthopédique et traumatologie :
- orientation n° 63 : Prise en charge des lésions dégénératives de l'appareil locomoteur ;
- orientation n° 64 : Prise en charge des déformations congénitales ou acquises des membres et de la colonne vertébrale,
- médecin spécialisé en chirurgie thoracique et cardiovasculaire :
- orientation n° 65 : Récupération améliorée après chirurgie (RAAC) thoracique et cardio-vasculaire ;
- orientation n° 66 : Amélioration de la qualité des soins délivrés en chirurgie thoracique et cardio-vasculaire avec l'utilisation des techniques mini-invasives ;
- orientation n° 67 : Prise en charge des traumatismes du thorax,
- médecin spécialisé en urologie :
- orientation n° 68 : Prise en charge diagnostique et thérapeutique du sujet âgé en urologie ;
- orientation n° 69 : Nouvelles techniques chirurgicales en urologie ;
- orientation n° 70 : Récupération améliorée après chirurgie (RAAC) et prise en charge ambulatoire en urologie,
- médecin spécialisé en chirurgie vasculaire :
- orientation n° 71 : Prise en charge des pathologies artérielles chroniques ;
- orientation n° 72 : Intégration d'innovations dans la pratique du chirurgien vasculaire,
- médecin spécialisé en chirurgie viscérale et digestive :
- orientation n° 73 : Prévention, détection et prise en charge des complications opératoires ;
- orientation n° 74 : Innovations techniques et organisationnelles,
- médecin spécialisé en dermatologie et vénéréologie :

- orientation n° 75 : Parcours de soins dans la prise en charge des dermatoses chroniques ;
- orientation n° 76 : Parcours de soins des urgences dermatologiques ;
- orientation n° 77 : Diagnostic des maladies dermatologiques par l'imagerie non invasive,
- médecin spécialisé en endocrinologie, diabétologie et nutrition :
- orientation n° 78 : Prise en charge des pathologies hypothalamo-hypophysaires ;
- orientation n° 79 : Prise en charge des pathologies de la glande surrénale ;
- orientation n° 80 : Prise en charge des dysfonctionnements thyroïdiens ;
- orientation n° 81 : Prise en charge du nodule thyroïdien et du cancer de la thyroïde ;
- orientation n° 82 : Prise en charge des pathologies du métabolisme phospho - calcique,
- médecin spécialisé en hépato-gastro-entérologie :
- orientation n° 83 : Prise en charge des hépatopathies chroniques ;
- orientation n° 84 : Prise en charge des pathologies ano-rectales : médicales et chirurgicales,
- médecin spécialisé en génétique médicale :
- orientation n° 85 : Diagnostic et prises en charge des maladies rares ;
- orientation n° 86 : Orientations thérapeutiques dans les pathologies avec déterminisme génétique ;
- orientation n° 87 : Stratégies du diagnostic préimplantatoire, prénatal, postnatal et fœtopathologique dans les pathologies malformatives ou à prédisposition pour une pathologie grave de l'enfant et de l'adulte,
- médecin spécialisé en gynécologie médicale et en gynécologie obstétrique :
- orientation n° 88 : Prise en charge des troubles de la statique pelvienne ;
- orientation n° 89 : Iatrogénie des actes en gynécologie obstétrique et chirurgie gynécologique ;
- orientation n° 90 : Iatrogénie des actes en gynécologie médicale et en médecine de la reproduction ;
- orientation n° 91 : Prise en charge de l'infertilité,
- médecin spécialisé en maladies infectieuses et tropicales :
- orientation n° 92 : Prise en charge des maladies vectorielles à tiques (MVT) ;
- orientation n° 93 : Prise en charge du risque émergent biologique,
- médecin spécialisé en médecine générale :
- orientation n° 94 : Suivi du développement de l'enfant, dépistage et prévention primaire ;
- orientation n° 95 : Prise en charge des patients multi morbides ;
- orientation n° 96 : Prise en charge des patients à risque cardiovasculaire et métabolique ;
- orientation n° 97 : Santé mentale notamment troubles anxieux et dépressifs avec développement des alternatives d'aide et de soins non pharmacologiques ;
- orientation n° 98 : Urgence et régulation des demandes de soins non programmés (DSNP) et de la permanence de soins ambulatoires (PDSA) ;
- orientation n° 99 : Gestes techniques utiles dans la pratique de la médecine générale ;
- orientation n° 100 : Prévention de la désinsertion socio-professionnelle ;
- orientation n° 101 : Communication avec le patient et son entourage ;
- orientation n° 102 : Psychothérapie en médecine générale ;
- orientation n° 103 : Démarche diagnostique en médecine générale,
- médecin spécialisé en médecine interne et immunologie clinique :
- orientation n° 104 : Utilisation au lit de l'échoscopie (échographe de poche),
- médecin spécialisé en médecine légale et expertises médicales :
- orientation n° 105 : Evaluation médico socio-économique du dommage corporel, y compris des accidents médicaux et leurs aspects juridiques ;
- orientation n° 106 : Recherche des causes de la mort à visée judiciaire, médicale, scientifique et de santé publique ;
- orientation n° 107 : Constatations des dommages infligés aux personnes et lien avec la justice,
- médecin spécialisé en médecine et santé au travail :
- orientation n° 108 : Prévention et prise en charge du risque de désinsertion professionnelle et maintien dans l'emploi ;
- orientation n° 109 : Prévention des troubles musculo-squelettiques (TMS) ;
- orientation n° 110 : Expositions professionnelles aux agents chimiques ;
- orientation n° 111 : Risques psychosociaux (RPS) des travailleurs,
- médecin spécialisé en médecine nucléaire :

- orientation n° 112 : Développements en matière de médicaments radiopharmaceutiques (MRP) pour la caractérisation phénotypique des cancers ;
- orientation n° 113 : Développement en matière de traitement par les médicaments radiopharmaceutiques et d'approche théranostique,

- orientation n° 239 : nouvelles technologies en médecine nucléaire.
- médecin spécialisé en neurochirurgie :
- orientation n° 114 : Bonne utilisation des appareils radiologiques de guidage et de contrôle peropératoires (amplificateurs de brillance, scanners per-opératoires) ;
- orientation n° 115 : Radioprotection des patients et des soignants,
- médecin spécialisé en oncologie :
- orientation n° 116 : Justification et optimisation des traitements par irradiation externe et curiethérapie,
- médecin spécialisé en ophtalmologie :
- orientation n° 117 : Renforcement du dépistage organisé de l'amblyopie ;
- orientation n° 118 : Parcours DLMA rétinopathie diabétique et glaucome,
- médecin spécialisé en oto-rhino-laryngologie (ORL) et chirurgie cervico-faciale :
- orientation n° 119 : Prise en charge des pathologies auditives ;
- orientation n° 120 : Prise en charge des pathologies pharyngo-laryngées ;
- orientation n° 121 : Prise en charge des pathologies rhino-sinusiennes ;
- orientation n° 122 : Prise en charge des pathologies vestibulaires,
- médecin spécialisé en pédiatrie :
- orientation n° 123 : Promotion des nouvelles recommandations et des innovations en pédiatrie ;
- orientation n° 124 : Urgences vitales du nouveau-né au grand adolescent, reconnaître et orienter ;
- orientation n° 125 : Maladies chroniques de l'enfant : reconnaissance et coordination,
- médecin spécialisé en pneumologie :
- orientation n° 126 : Prise en charge des maladies bronchiques (allergiques, inflammatoires, dégénératives, cancéreuses, toxiques, séquellaires) ;
- orientation n° 127 : Prise en charge des atteintes du tissu pulmonaire (alvéole, tissus conjonctif, réseau vasculaire, plèvre) ;
- orientation n° 128 : Prise en charge des maladies du sommeil : diagnostic, exploration et prise en charge thérapeutique participative du patient,
- médecin spécialisé en psychiatrie :
- orientation n° 129 : Thérapeutiques non médicamenteuses des troubles mentaux ;
- orientation n° 130 : Stratégies diagnostiques et thérapeutiques dans les pathologies psychiatriques résistantes ;
- orientation n° 131 : Troubles psychiques et pathologies psychiatriques chez la personne âgée ;
- orientation n° 132 : Prévention, repérage et prise en charge des pathologies et des risques psychiatriques liés à l'environnement : familial, social, sociétal, professionnel ;
- orientation n° 133 : Amélioration de l'évaluation et de la prise en charge des personnes faisant l'objet de soins sans consentement et des personnes placées sous-main de justice ;
- orientation n° 134 : Troubles neuro-développementaux chez l'adulte,
- médecin spécialisé en radiologie et imagerie médicale :
- orientation n° 135 : Utilisation inadaptée de produits de contraste iodés/gadolinés ;
- orientation n° 136 : Risque en IRM hors risques liés l'injection ;
- orientation n° 137 : Accident hémorragique en radiologie interventionnelle de patient sous traitement par anticoagulants oraux directs (AOD) et antiagrégants plaquettaires,
- médecin spécialisé en médecine intensive-réanimation :
- orientation n° 138 : Innovations technologiques en médecine intensive réanimation ;
- orientation n° 139 : Perfectionnement dans la gestion des suppléances d'organes ;
- orientation n° 140 : Prise en charge du sepsis en médecine intensive réanimation,
- médecin spécialisé en rhumatologie :
- orientation n° 141 : Prévention de la chronicisation des pathologies de l'appareil locomoteur ;
- orientation n° 142 : Innovations thérapeutiques, techniques et organisationnelles en rhumatologie,

- médecin spécialisé en médecine d'urgence :
- orientation n° 143 : Perfectionnement et avancées dans la prise en charge des situations aiguës dans les structures d'urgence ;
- orientation n° 144 : Régulation, triage, orientation des patients en situation d'urgence ;
- orientation n° 145 : Perfectionnement et avancées en traumatologie d'urgence,
- médecin spécialisé en médecine vasculaire :
- orientation n° 146 : Prise en charge de l'artériopathie oblitérante et de la maladie thrombo-embolique veineuse ;
- orientation n° 147 : Diagnostic et traitement des artériopathies périphériques ;
- orientation n° 148 : Diagnostic et traitement des sténoses carotidiennes ;
- orientation n° 149 : Traitement des varices ;
- orientation n° 150 : Diagnostic et traitement de la maladie thromboembolique veineuse,
- médecin spécialisé en santé publique :
- orientation n° 151 : Pilotage, gestion et évaluation des nouvelles organisations territoriales et populationnelles en santé ;
- orientation n° 152 : Amélioration des pratiques en recherche clinique, en méthodologie biostatistique et en informations médico-économiques.
- médecin spécialisé en hématologie :

- orientation n° 240 : Suivi du patient transfusé : juste prescription des produits sanguins labiles et surveillance, prévention et traitement des événements indésirables ;

- orientation n° 241 : Intégration des innovations dans la pratique en hématologie.

Spécialité commune aux médecins et aux chirurgiens-dentistes

- chirurgie orale :
- orientation n° 153 : Odontologie gériatrique.
- orientation n° 242 : Avancées en chirurgie implantaire et pré-implantaire ;
- orientation n° 243 : Prise en charge des pathologies de la muqueuse buccale ;
- orientation n° 244 : Prise en charge des pathologies osseuses maxillo-mandibulaires ;
- orientation n° 245 : Techniques chirurgico-orthodontiques innovantes appliquées aux tissus mous et osseux.

Chirurgien-dentiste

- chirurgien-dentiste omnipraticien :
- orientation n° 154 : Approches préventives et thérapeutiques en dentisterie conservatrice ;
- orientation n° 155 : Traitement des édentations partielles et totales ;
- orientation n° 156 : Indications, réalisation des traitements endodontiques et stratégies thérapeutiques pour assurer la pérennité de la dent dépulpée ;
- orientation n° 157 : Dépistage et prise en charge précoce des dysfonctions et dysmorphoses de l'appareil manducateur ;
- orientation n° 158 : Odontologie gériatrique ;
- orientation n° 159 : Diagnostic, prévention et traitement des pathologies muqueuses et osseuses bucco-dentaires,
- chirurgien-dentiste spécialisé en médecine bucco-dentaire :

- orientation n° 160 : Diagnostic, prévention et traitement des pathologies muqueuses et osseuses bucco-dentaires ;
- orientation n° 161 : Odontologie gériatrique.

Sage-femme

- orientation n° 162 : Soutien à l'allaitement, alimentation du nouveau-né ;
- orientation n° 163 : Sorties précoces de maternité ;
- orientation n° 164 : Soutien dans le cadre d'une prise en compte du deuil périnatal ;
- orientation n° 165 : Rééducation périnéale fonctionnelle ;
- orientation n° 166 : Soutien de la parentalité ;
- orientation n° 167 : Urgences périnatales au décours d'un accouchement physiologique.

Spécialité commune aux médecins et aux pharmaciens

- biologiste médical :
- orientation n° 168 : Maîtrise des évolutions dans les stratégies de prévention, dépistage, diagnostic et suivi des anomalies du métabolisme martial ;
- orientation n° 169 : Maîtrise des évolutions dans les stratégies de prévention, dépistage, diagnostic et suivi des pathologies hépatiques.

- orientation n° 246 : Innovations technologiques dans le domaine de la biologie médicale, y compris les nouveaux espaces de la biologie médicale (biologie hors les murs).

Professions de la pharmacie et de la physique médicale

Pharmacien

- pharmacien d'officine :
- orientation n° 170 : Plan pharmaceutique personnalisé ;
- orientation n° 171 : Biomédicaments et médicaments biosimilaires ;
- orientation n° 172 : Bilan de médication ;
- orientation n° 173 : Entretien pharmaceutique ;
- orientation n° 174 : Conciliation médicamenteuse ;
- orientation n° 175 : Dispensation médicamenteuse en urgence,
- pharmacien hospitalier :
- orientation n° 176 : Plan pharmaceutique personnalisé ;
- orientation n° 177 : Biomédicaments et médicaments biosimilaires ;
- orientation n° 178 : Bilan de médication ;
- orientation n° 179 : Entretien pharmaceutique ;
- orientation n° 180 : Conciliation médicamenteuse,
- pharmacien industriel et grossiste répartiteur :
- orientation n° 181 : Biomédicaments et médicaments biosimilaires ;
- orientation n° 182 : Prévention des ruptures d'approvisionnement en médicaments et dispositifs médicaux,
- pharmacien distributeur et dispensateur de gaz :
- orientation n° 183 : Dispensation des gaz à usage médical ;
- orientation n° 184 : Dispensation de l'oxygène à domicile dans le cadre du syndrome d'apnée obstructive du sommeil (SAOS).

- physicien médical :

- orientation n° 247 : Techniques d'imagerie médicale ;

- orientation n° 248 : Techniques thérapeutiques utilisant les rayonnements.

Auxiliaires médicaux

Métiers du soin

- infirmier :
 - orientation n° 185 : Gestion de la violence et de l'agressivité des patients et de leur entourage ;
 - orientation n° 186 : Evaluation des besoins en soins du patient par l'infirmier et pertinence du plan de soins ;
 - orientation n° 187 : Soins infirmiers et surveillance des patients souffrant de pathologies cardiaques ;
 - orientation n° 188 : Soins infirmiers et surveillances des patients sous perfusion ;
 - orientation n° 189 : Soins infirmiers dans la prise en charge des plaies ;
 - orientation n° 190 : Soins infirmiers et surveillance des patients en période post opératoire immédiate, notamment lors des sorties précoces ;
 - orientation n° 191 : Soins infirmiers et surveillance des patients porteurs de stomies ;
 - orientation n° 192 : Promotion et développement d'une culture de santé sur les lieux de travail (infirmiers exerçant en santé au travail) ;
 - orientation n° 193 : Prévention, dépistage et surveillance des pathologies professionnelles en développant la démarche clinique infirmière en santé au travail (infirmiers exerçant en santé au travail) ;
 - orientation n° 194 : Identification des risques professionnels susceptibles de provoquer des atteintes à la santé (infirmiers exerçant en santé au travail) ;
 - orientation n° 195 : Consultation infirmière en milieu scolaire (infirmiers exerçant en milieu scolaire),
- infirmier anesthésiste :
 - Orientation n° 196 : Réhabilitation améliorée après chirurgie (RAAC) ;
 - Orientation n° 197 : Gestion des abords vasculaires,
- infirmier de bloc opératoire :
 - orientation n° 198 : Qualité et sécurité des actes exclusifs au bloc opératoire,
- infirmier puériculteur :
 - orientation n° 199 : Allaitement maternel ;
 - orientation n° 200 : Accompagnement à la parentalité notamment chez les populations en situation de vulnérabilité ;
 - orientation n° 201 : Accompagnement, gestion et agrément des modes d'accueil du jeune enfant, individuels ou collectifs,
- auxiliaire de puériculture :
 - orientation n° 249 : Soutien à la parentalité et développement du lien d'attachement ;
 - orientation n° 250 : Allaitement maternel ;
 - orientation n° 251 : Soins de bien-être et portage du jeune enfant.

Métiers de la rééducation

- diététicien :
 - orientation n° 202 : Prise en charge de la dénutrition,
- ergothérapeute :
 - orientation n° 203 : Aides-techniques et technologiques ;
 - orientation n° 204 : Intervention auprès de personnes présentant des troubles de santé mentale ;
 - orientation n° 205 : Intervention auprès d'adultes présentant un trouble du neuro-développement (TND) ;
 - orientation n° 206 : Intervention dans le maintien, l'insertion et la réinsertion sociale et professionnelle pour les personnes en situation de handicap et de perte d'autonomie,
- masseur-kinésithérapeute :
 - orientation n° 207 : Prévention et prise en charge des pathologies neuro-musculo-squelettiques ;
 - orientation n° 208 : Prise en charge masso-kinésithérapique des troubles de la sphère abdomino-pelvienne ;

- orientation n° 209 : Rééducation et réadaptation des affections respiratoires et ventilatoires ;
- orientation n° 210 : Rééducation et réadaptation des affections cardiaques ;
- orientation n° 211 : Prise en charge masso-kinésithérapique pédiatrique ;
- orientation n° 212 : Evaluation, prévention et traitement des troubles cutané-trophiques et des troubles circulatoires superficiels et profonds ;
- orientation n° 213 : Pertinence des soins en masso-kinésithérapie ;
- orientation n° 214 : Prévention et prise en charge des troubles de la posture, de l'équilibre, et de la perte d'autonomie chez la personne fragile ou entrant en situation de dépendance ;
- orientation n° 215 : Evaluation, prévention et traitement des atteintes neurologiques, neuromusculaires et neurosensorielle d'origine centrale, périphérique et dégénérative,
- orthophoniste :
- orientation n° 216 : Intervention dans les pathologies de sphère ORL ;
- orientation n° 217 : Intervention dans les pathologies neurologiques (d'origine vasculaire, tumorale ou traumatique) et maladies neurologiques chroniques, invalidantes et évolutives,

- orientation n° 252 : Intervention dans les troubles neurodéveloppementaux (TND) de l'adulte,
- orthoptiste :
- orientation n° 218 : Vision et troubles de l'équilibre : prise en charge orthoptique,
- pédicure-podologue :
- orientation n° 219 : Bilan diagnostic en pédicurie-podologie, maîtrise des outils d'aide au diagnostic ;
- orientation n° 220 : Traitements instrumentaux et/ou orthétiques, thérapies manuelles : de l'analyse à la réalisation ;
- orientation n° 221 : Prescriptions en pédicurie-podologie,
- psychomotricien :
- orientation n° 222 : Repérage, dépistage et prise en charge des nouveau-nés et des jeunes enfants vulnérables.

Métiers médico-techniques

- manipulateur d'électroradiologie médicale :
- orientation n° 223 : Pratiques en scanographie ;
- orientation n° 224 : Fonctionnement d'un appareil de radiothérapie ;
- orientation n° 225 : Radioprotection et magnéto-protection des personnes exposées aux champs magnétiques à des fins médicales ;
- orientation n° 226 : Pratiques interventionnelles radioguidées,
- technicien de laboratoire médical :
- orientation n° 227 : Sécuriser l'acte et améliorer le parcours des différents échantillons (sang et autres) ;
- orientation n° 228 : Points of care, approche syndromique et approche multi-omique,

Métiers de l'appareillage

- audioprothésiste :
- orientation n° 229 : Contrôle d'efficacité audioprothétique par mesure objective du gain fonctionnel ;
- orientation n° 230 : Prise en charge audioprothétique du patient acouphénique ;
- orientation n° 231 : Appareillage pédiatrique,
- opticien-lunetier :
- orientation n° 232 : Vision de l'enfant ;
- orientation n° 233 : Vision de la personne âgée - Basse vision ;
- orientation n° 234 : Réfraction complexe ;
- orientation n° 235 : Optimisation des capacités visuelles au travail,
- orthoprothésiste :
- orientation n° 236 : Bilan clinique et radiologique du patient,
- podo-orthésiste :
- orientation n° 237 : Stratégie d'appareillage du pied (chaussures orthopédiques, orthèses plantaires, releveurs,

orthèses) ;

- orientation n° 238 : Utilisation d'exams cliniques complémentaires dans le choix et l'adaptation de l'appareillage ;

- orientations pluriannuelles prioritaires de développement professionnel continu issues du dialogue conventionnel ;

- orientation n° 253 : Prise en charge des patients en coopération entre orthoptistes et ophtalmologistes (protocoles organisationnels, protocoles de coopération) ;

- orientation n° 254 : Prévention et dépistage des troubles visuels chez les enfants en âge préscolaire (9 mois à 3 ans) par les orthoptistes ;

- orientation n° 255 : Inlay, Onlay, matériaux et nouvelles technologies (chirurgiens-dentistes omnipraticiens) ;

- orientation n° 256 : Prévention bucco-dentaire et utilisation des vernis fluorés chez l'enfant (chirurgiens-dentistes omnipraticiens et chirurgiens-dentistes spécialisés en médecine bucco-dentaire).

Fait le 31 juillet 2019.

La ministre des solidarités et de la santé,

Pour la ministre et par délégation :

La cheffe de service, adjointe à la directrice générale de l'offre de soins,
S. Decoopman

La ministre des armées,

Pour la ministre et par délégation :

La médecin général des armées, directrice centrale du service de santé des armées,
M. Gyax

Conformément à l'article 3 de l'arrêté du 31 juillet 2019, les dispositions sont applicables aux actions de développement professionnel continu devant être réalisées à compter du 1er janvier 2020.